

# > SCOT

## Grand Amiénois

Ensemble, projets de territoires

Pôle métropolitain et projets  
urbains dans le grand amiénois



PAYS DU GRAND AMIÉNOIS

J DD - J eudi du Développement Durable  
J érôme Grange - directeur de l'ADUGA  
9 février 2012

Constitué à l'initiative des EPCI à fiscalité propre « en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des SCOT [portés par les EPCI membres] et de développement des infrastructures et des services de transport (...), afin de promouvoir un modèle de développement durable du territoire métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infradépartemental et interrégional »

Concept issu de la loi RCT portant réforme des collectivités territoriales

**Syndicat mixte fermé**, exclusivement composé d'EPCI à fiscalité propre, sans obligation de continuité territoriale

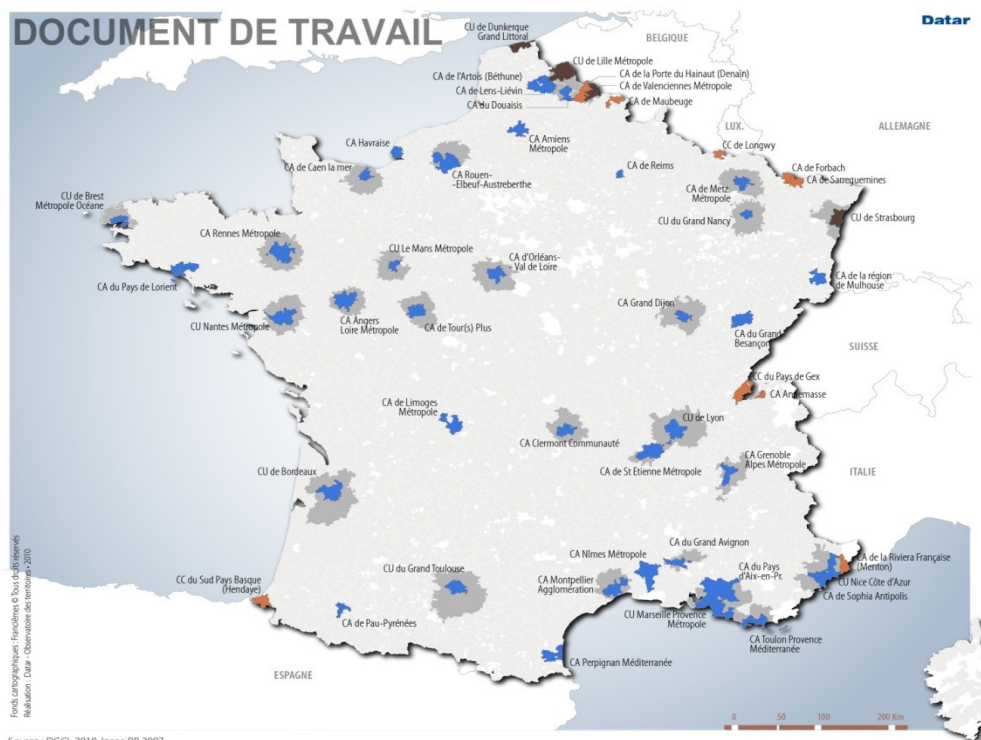
- regroupant **plus de 300.000 habitants** et comprenant **au moins 1 EPCI à fiscalité propre de plus de 150.000 habitants**.
- ou, par dérogation, regroupant plus de 300.000 habitants et comprenant 1 EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants limitrophe d'un Etat étranger.
- constitué à **l'initiative des EPCI** à fiscalité propre (au dépôt des statuts, le préfet du département de l'EPCI le plus important saisi le(s) CR et le(s) CG pour avis et dispose d'un pouvoir d'appréciation).



# > SCOT Grand Amiénois

## LE PÔLE METROPOLITAIN, OÙ?

“EPCI centres” d’éventuels futurs pôles métropolitains d’après l’article 7 de la loi RCT



**EPCI de plus de 50 000 habitants limitrophes d'un pays étranger (9)**

**Aires urbaines de plus de 300 000 habitants**

**EPCI de plus de 150 000 habitants (38)**

Nom de l'EPCI

**EPCI de plus de 150 000 habitants limitrophes d'un pays étranger (4)**

Autres EPCI

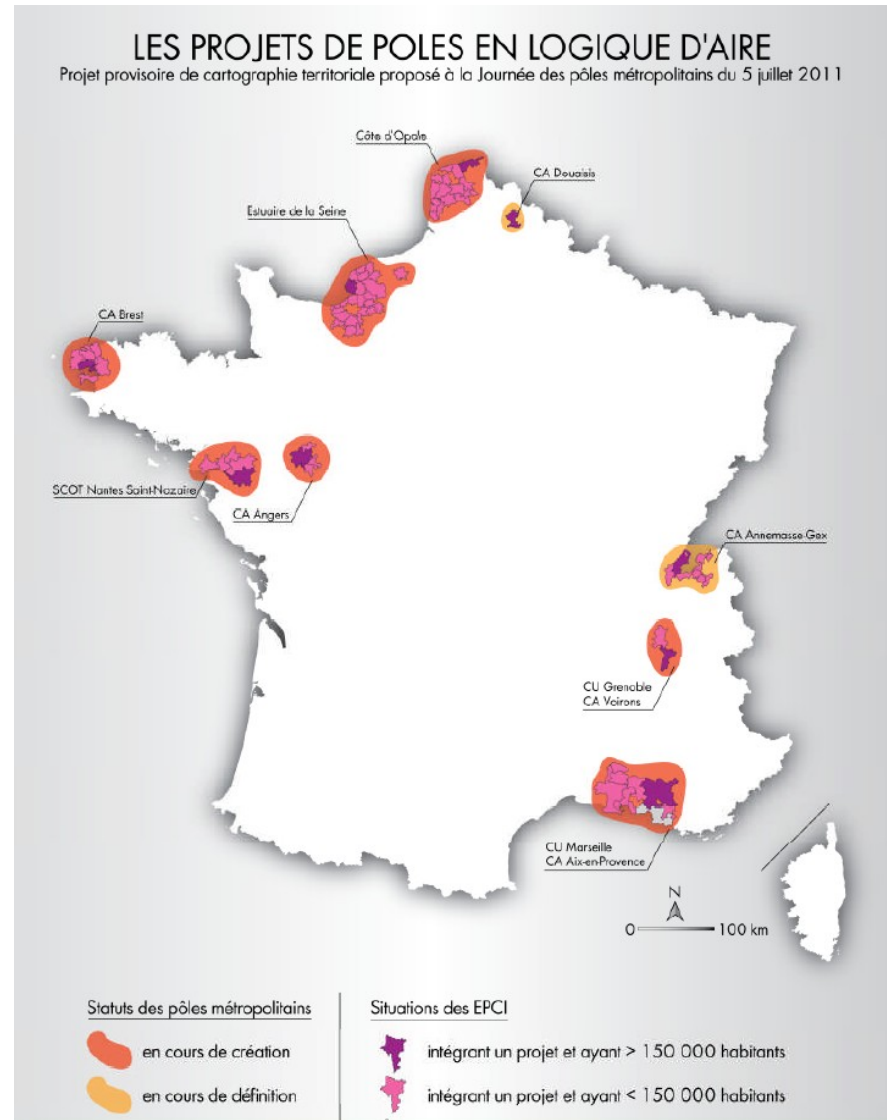
Rappel : D'après l'article 5 de la loi RCT, les EPCI de plus de 500 000 habitants pouvant prétendre au statut de métropole sont : CU de Lyon, CU de Lille Métropole, CU Marseille Provence Métropole, CU de Bordeaux, CU du Grand Toulouse, CU Nantes Métropole, CU Nice Côte d'Azur et CU de Strasbourg.

EPCI à fiscalité propre  
pouvant être le « cœur »  
(ou l'un des cœurs)  
d'un pôle métropolitain

# > SCOT Grand Amiénois

## LE PÔLE METROPOLITAIN, COMMENT?

Source : réseau des pôles métropolitains d'après enquête effectuée par l'ADCF auprès des EPCI - 5 juillet 2011

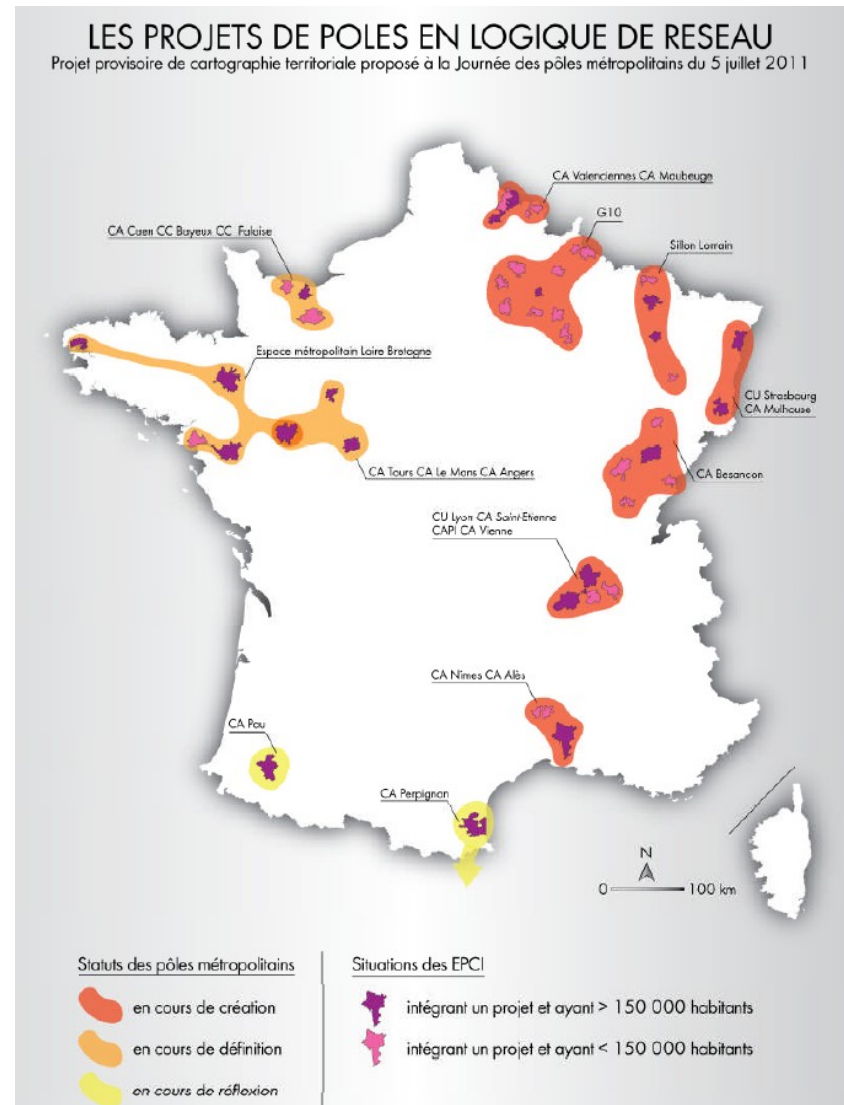




# > SCOT Grand Amiénois

## LE PÔLE METROPOLITAIN, COMMENT?

Source : réseau des pôles métropolitains d'après enquête effectuée par l'ADCF auprès des EPCI - 5 juillet 2011



LE PAYS DU GRAND AMIENOIS

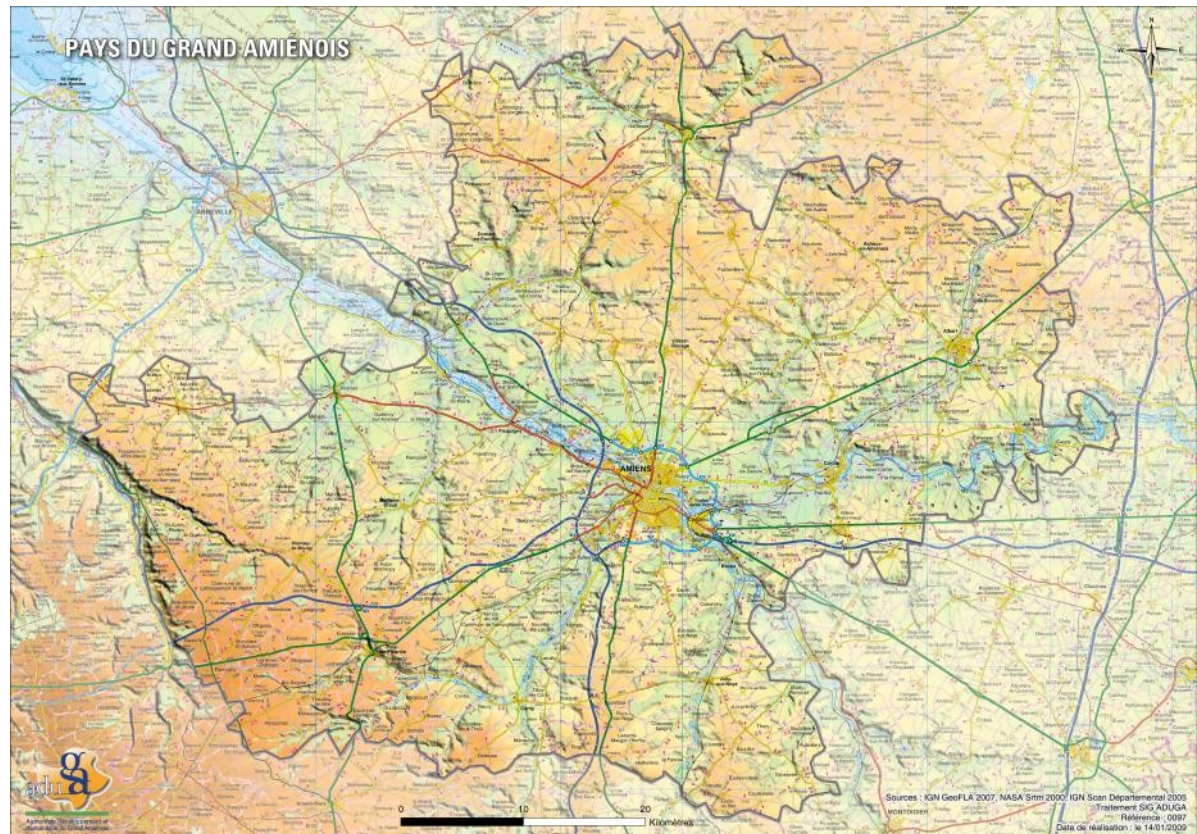
UN ESPRIT POLE METROPOLITAIN EN  
LOGIQUE D'AIRE QUI EST UNE REALITE  
DE FAIT

# > SCOT

## Grand Amiénois

## 12 INTERCOMMUNALITÉS

- 381 communes
- 334 000 habitants
- 3 000 km<sup>2</sup>
- 60 % de la population du département de la Somme, 53 % de sa superficie





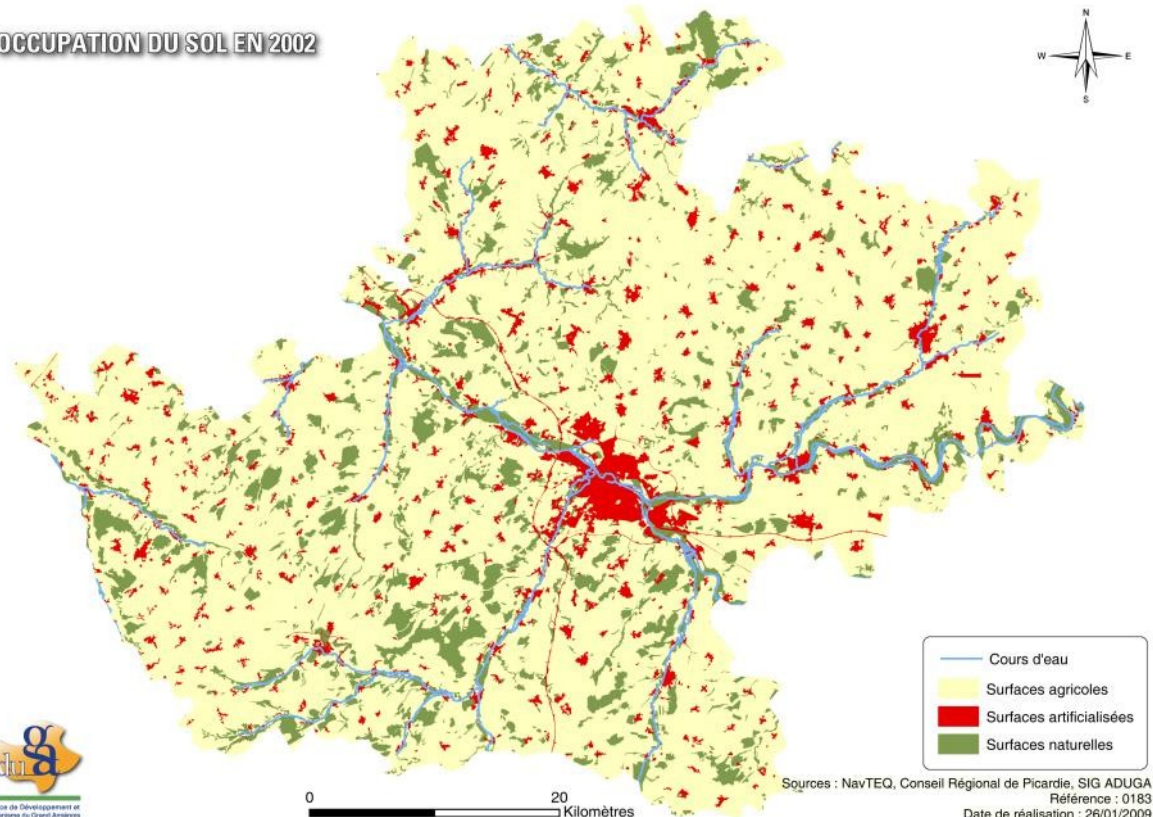
# > SCOT

## Grand Amiénois

80 % D'ESPACES AGRICOLES

- 13 % d'espaces naturels
- 2 200 ha artificialisés entre 1980 et 2002
- 211 communes au RNU

OCCUPATION DU SOL EN 2002

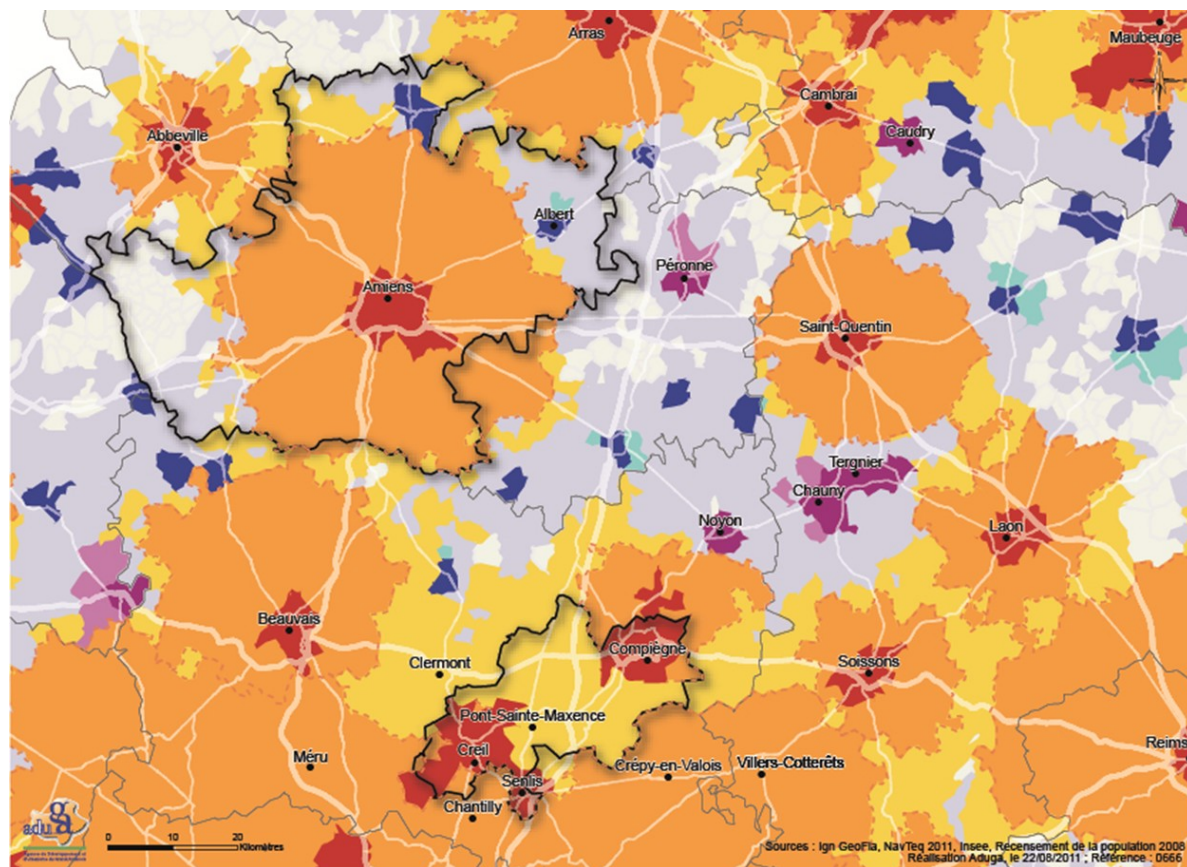


82 % de la population  
et 85 % des emplois du pays

- La première aire urbaine de Picardie, mais l'une des moins peuplées du grand Bassin parisien

- Entre 1999 et 2010 :

- + 55 communes
- + 8 % de population
- + 25 % de surface



Typologie des aires urbaines

Grands pôles (plus de 10000 emplois)	Moyens pôles (5000 à 10000 emplois)	Couronne des petits pôles
Couronne des grands pôles	Couronne des moyens pôles	Autre multipolarisé
Multipolarisé des grands pôles	Petits pôles urbains (moins de 5000 emplois)	Communes isolées hors influence des pôles

Territoires de référence des deux agences d'urbanisme de Picardie

Limites de la couronne des grands pôles

- 56 % des habitants de l'aire urbaine dans le pôle urbain d'Amiens

- 78 % des emplois dans le pôle urbain

*Chaque jour ouvré de la semaine :*

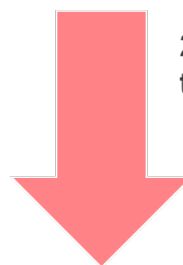
*44 000 habitants de la couronne périurbaine du Grand Amiénois se rendent dans le pôle urbain amiénois*

23 000 pour au moins y réaliser une activité autre que le travail

21 000 pour au moins y travailler

10 000 font autre chose que le travail en ville

11 000 viennent dans le pôle urbain uniquement pour travailler





- 2005           Création de l'Agence de développement et d'urbanisme
- 2006           Création du pays du Grand Amiénois
- Fév. 2008     Création du syndicat mixte, maître d'ouvrage du SCOT
- Juin 2008     Délibération de lancement de la démarche SCOT

Agence = pays = SCOT



- 2006/2007 Etat des lieux du territoire
- 2008 Diagnostic
- 2009/2010 PADD (dont démarche prospective)
- Oct. 2010 Débat sur le PADD en comité syndical
- 2010/2012 DOO
- 2012 Arrêt et approbation du SCOT



### Aduga :

- ⊖ réalise l'essentiel des études
- ⊖ assiste le syndicat mixte en termes d'animation et de concertation

### Assistances à maîtrise d'ouvrage :

- ⊖ évaluation environnementale
- ⊖ démarche prospective
- ⊖ procédure (assistance juridique)
- ⊖ DAC

### Étude particulière :

- ⊖ prise en compte de la dimension énergie climat dans le SCOT (prestataire extérieur)



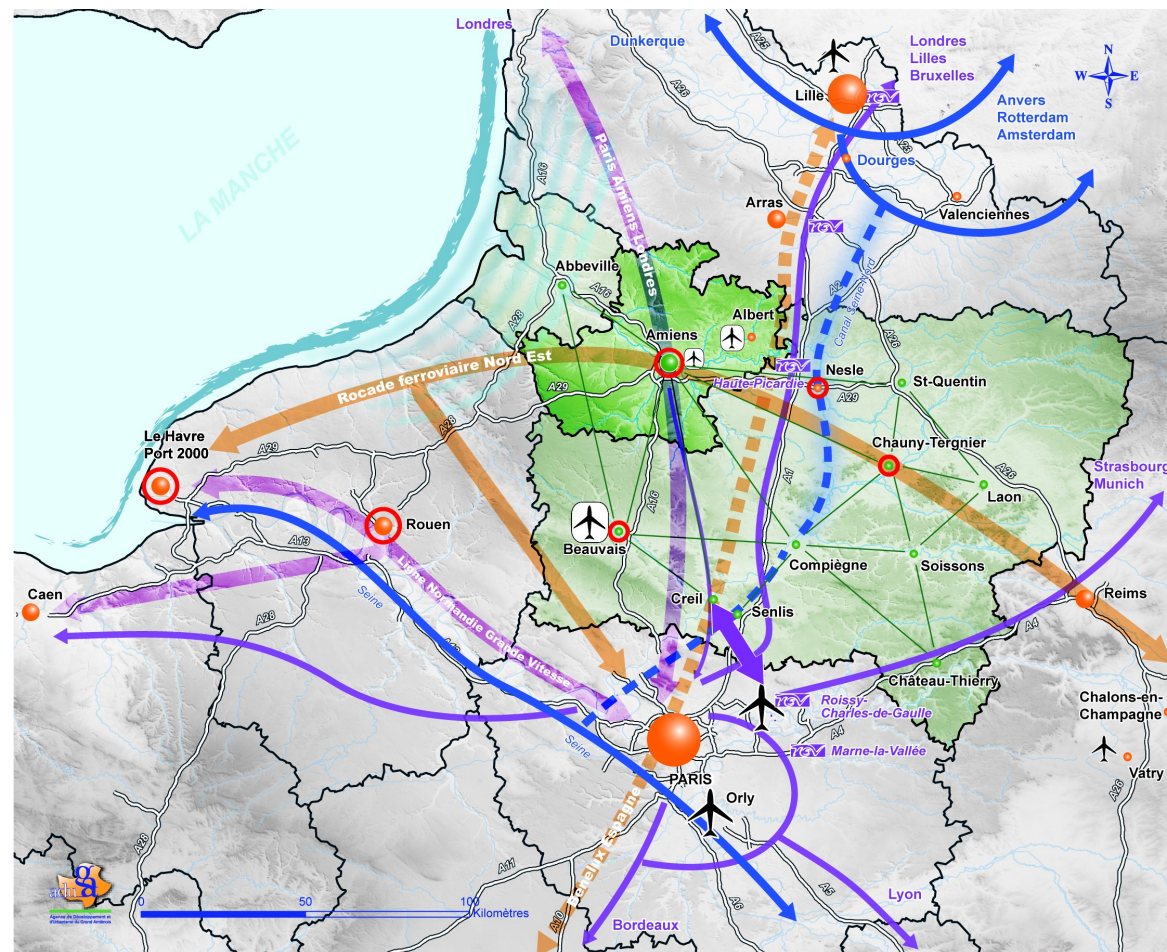




### AXE 2 // Développer le rayonnement et l'attractivité du Grand Amiénois, dans le Bassin parisien et l'Europe du Nord

Les idées-clés :

- ▶ Une capitale régionale forte qui œuvre pour le Grand Amiénois
- ▶ Une ouverture sur l'extérieur à renforcer
- ▶ Des espaces ruraux et agricoles qui valorisent l'image de métropole buissonnière

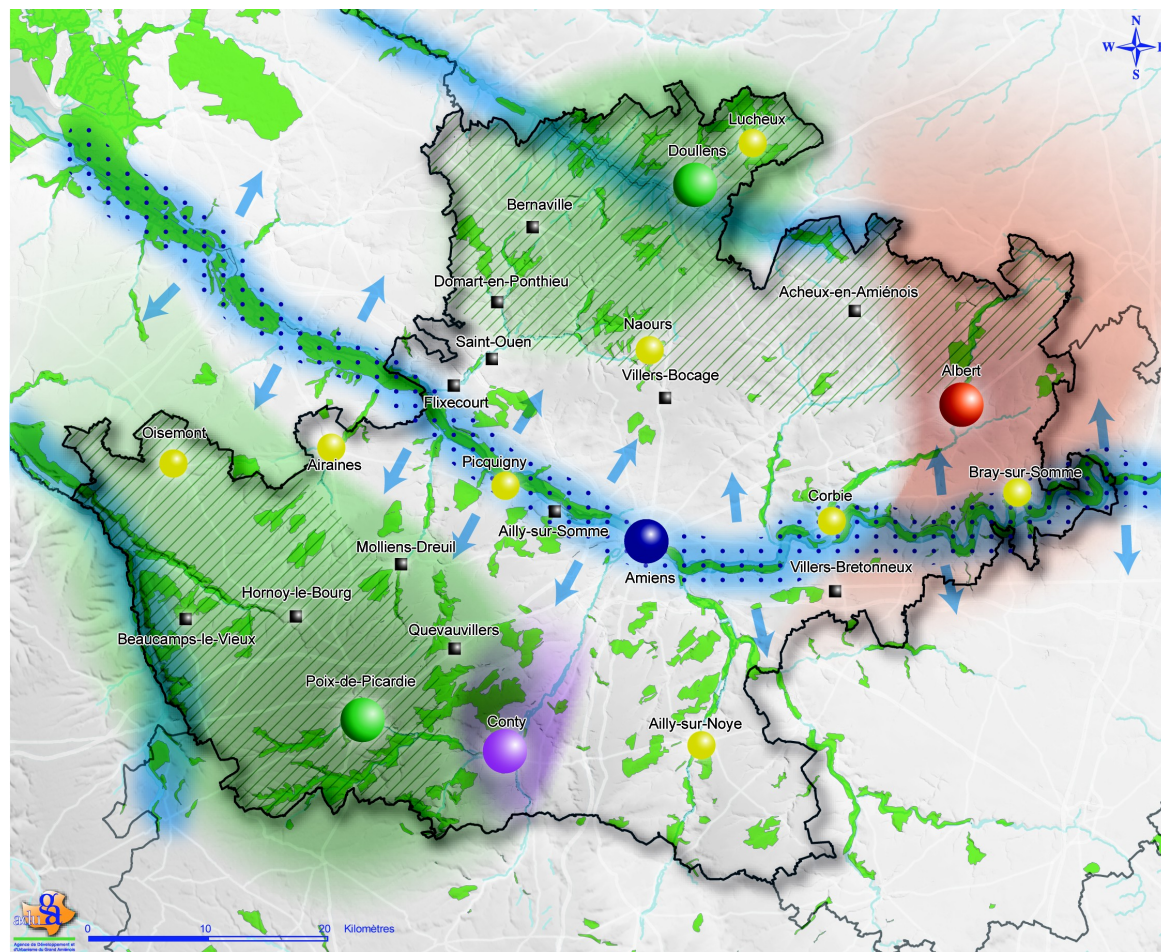




### AXE 3 // Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois

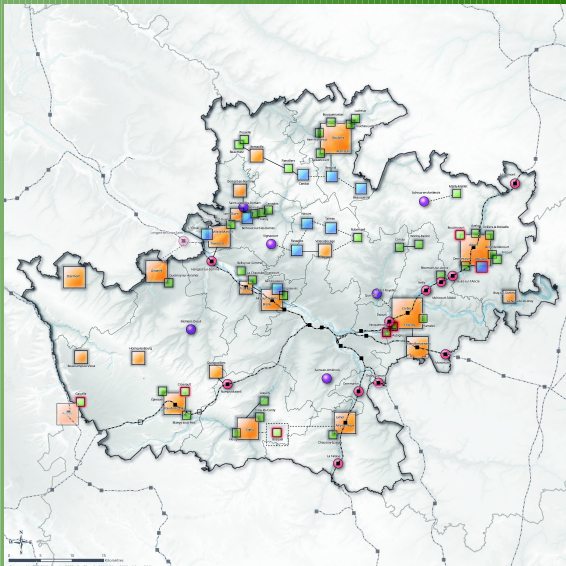
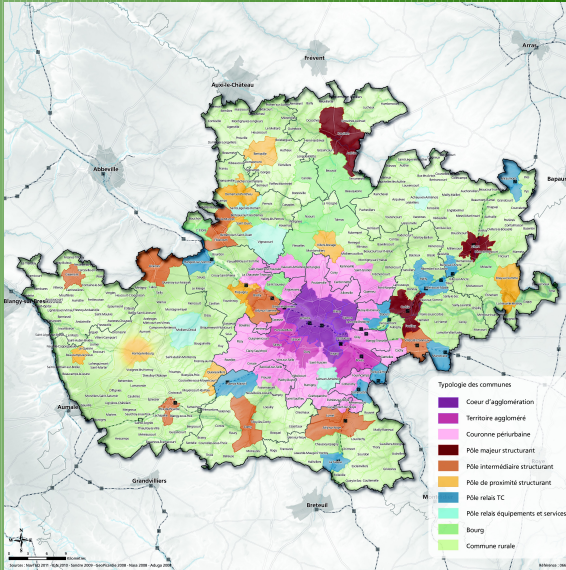
Les idées-clés :

- ▶ Un potentiel agricole à conforter et accroître
- ▶ Un développement économe des ressources du territoire
- ▶ Des patrimoines à valoriser



# > SCOT Grand Amiénois

DU PADD . . . AU DOO



21 pôles structurants ... et 360 communes en quête d'identité et de projet. Quelle(s) réponse(s) apporter dans le DOO à cette diversité de communes ?

- ⇒ Définition d'une typologie de communes en 9 « classes »
- ⇒ Réflexion sur les systèmes territoriaux pour répondre à la question « Qu'est-ce qui fait pôle ? »



Un axe fort du projet : conforter le potentiel agricole. Les leviers pour agir sur le socle foncier :

- Des principes de localisation préférentielle des développements (résidentiels, économiques, commerciaux) dans les pôles structurants
- Priorité au renouvellement et à la densification
- Un habitat individuel moins consommateur : taille moyenne maximale des terrains à usage d'individuel pur, densités résidentielles minimales, principes de répartition individuel pur/groupé/intermédiaire ...

• Etude sur le potentiel de reconversion des friches [2012 – 2013]

- Un partenariat avec la CCIT Amiens qui a copiloté et co-financé l'étude support du DAC
- En complément du DAC : charte et comité de suivi des projets (pays)

LME, Grenelle 2 ... le DAC, pièce obligatoire du SCOT. Comment s'adapter aux exigences législatives incertaines ?

- Un BET spécialisé pour animer la démarche d'élaboration du DAC (expertise complémentaire à celle de l'Agence, tiers qui n'a pas d'intérêt sur le territoire)
- Une entrée par fréquence d'achats pour exprimer la stratégie adossée aux pôles structurants
- In fine, une délimitation des ZACOM, lieux d'implantation des commerces de plus de 1 000 m<sup>2</sup>

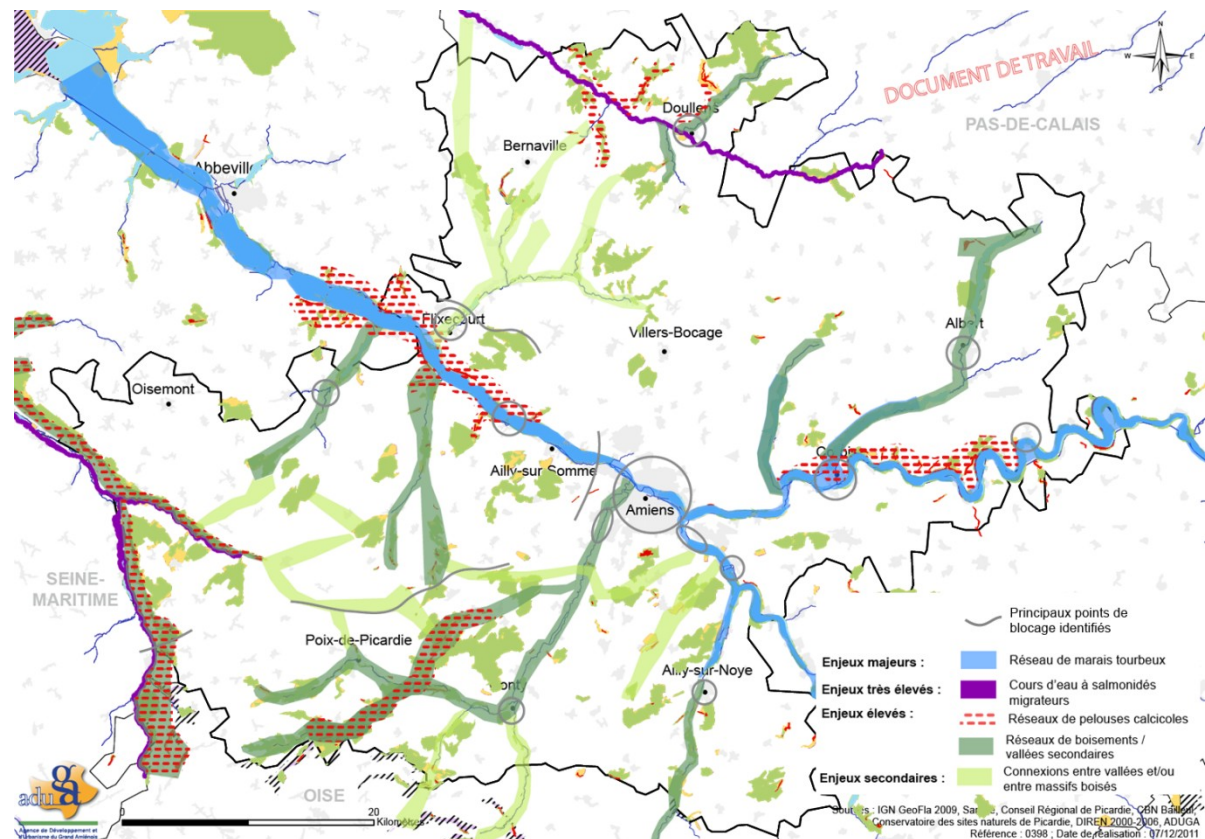
# > SCOT Grand Amiénois

## DU PADD . . . AU DOO

Les étapes de la démarche :

1. Identification des foyers de biodiversité (cœurs de nature) : protection d'espaces naturels via le SCOT
2. En déduction : **réseaux de milieux** importants, pour lesquels les enjeux de continuités sont élevés
3. Identification des continuités et hiérarchisation de ces enjeux (pour faciliter l'appropriation et l'évaluation)
4. Identification des principaux "points de blocage", obstacles à la fonctionnalité des continuités

La trame verte et bleue du Grand Amiénois : identification et hiérarchisation des continuités porteuses d'enjeux





- Des initiatives de démarches PLUI

- Des partenaires (Département, Région) qui mettent en avant la notion de projet de territoire dans leurs programmes contractualisés

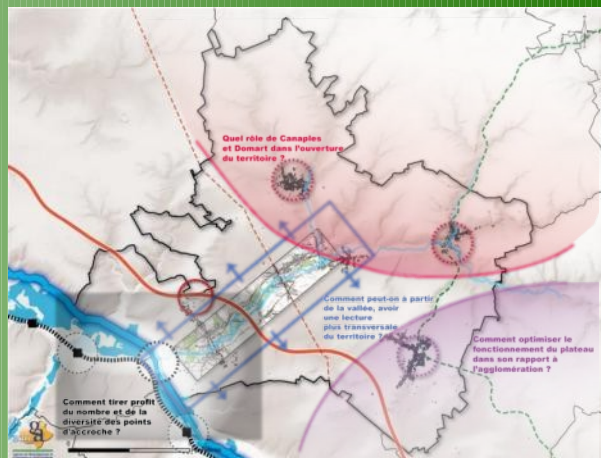
1 SCOT... 12 intercommunalités. Comment favoriser l'appropriation du projet ? Territorialiser les enjeux et les actions pour répondre à la diversité des contextes et anticiper la mise en œuvre

- Les orientations territorialisées, une lecture partagée des enjeux de chaque territoire en résonance au PADD

➡ 12 ateliers de travail menés en 2011

- Conforter le cœur du territoire (la vallée de la Nièvre) et affirmer la diversité des composantes du territoire
- Poursuivre l'effort d'ouverture vers l'extérieur pour être plus visible et reconnu, et renouveler l'image du territoire
- Multiplier les actions collectives en matière d'habitat, d'équipements et de transports dans la perspective de constituer un pôle majeur « multipolaire » du Grand Amiénois
- Organiser la mobilité interne et faciliter les déplacements vers les pôles extérieurs
- Développer l'offre touristique et exploiter la position de porte d'entrée de la Baie (et du futur PNR) pour capter les flux touristiques
- Diversifier l'offre d'habitat pour accueillir de nouvelles populations

*Communauté de communes du  
Val de Nièvre et environs*



## UNE MOBILISATION CONTINUE

- Une commission SCOT composée d'élus, pilote de la démarche, qui se réunit à raison d'une fois par mois en moyenne
- Des commissions thématiques, mobilisées en tant que de besoin
- Des moments de partage fondateurs :
  - Dieppe (sept. 2009) : point de départ d'une vision collective du projet de territoire
  - Saint-Omer (sept. 2011) : du projet à la mise en œuvre
- Un comité de relecture du DOO en phase finale

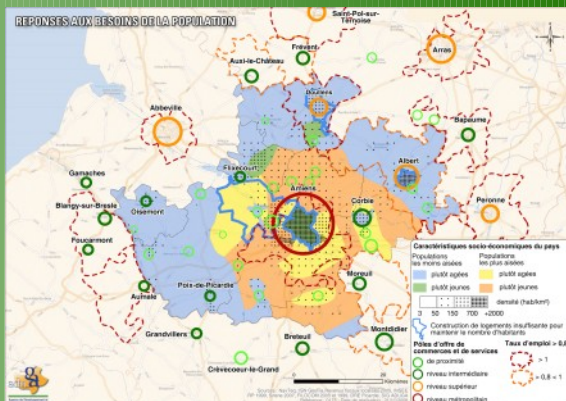
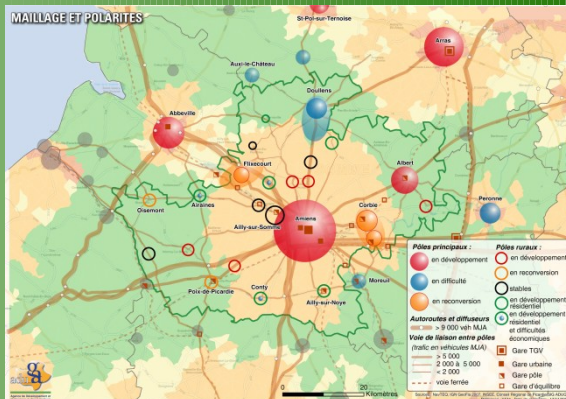




# > SCOT

## Grand Amiénois

## UNE IMPLICATION FORTE



- Des partenaires et acteurs institutionnels qui participent activement aux travaux d'élaboration du SCOT :
  - Groupes de travail thématiques en phase diagnostic
  - Comité technique transversal sur le PADD
  - Groupe de travail restreint sur le DOO
- Une implication forte de la Chambre d'agriculture dont le président participe aux commissions SCOT
- Un conseil de développement proactif

L'échelle du SCOT n'a pas le monopole de la pertinence ou de l'intelligence, les projets de territoire sont à considérer à tous les étages:

- **Schéma de secteur**
- **Projet urbain métropolitain** (exemple de la démarche **Amiens 2030** présentée par Arnold Landais – urbaniste à Amiens Métropole)

# > SCOT

## Grand Amiénois

# LA CONCERTATION : UN DÉFI PERMANENT



## Schéma de cohérence territoriale du pays du Grand Amiénois

### Le pays du Grand Amiénois

De vaste territoire est celui de notre quotidien. Vous y habitez, y travaillez et y trouvez les services et équipements pour vous et votre famille. Pour cette raison, les élus des onze communautés de communes, dont la vôtre, et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole ont décidé de réfléchir ensemble à l'avenir de ce grand espace, et de se mettre d'accord sur les grandes lignes de son évolution d'ici 20 ans.



**Chiffres clés**

- 12 intercommunalités dont la communauté d'agglomération Amiens Métropole
- 381 communes dont 286 ont moins de 500 habitants
- 337 000 habitants
- 60% de la population du département de la Somme, et 59% de sa superficie (3000 km²)
- 80% du territoire occupé par l'agriculture
- 75% des emplois salariés situés dans l'agglomération

**Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ?**

C'est un projet d'aménagement à long terme visant à assurer le développement durable du territoire concerné.

Il fixe des orientations générales en termes de gestion de l'espace, d'équilibres à préserver entre zones à urbaniser, naturelles, agricoles, forestières, etc.

Il fixe des objectifs en matière d'habitat, de transports, de déplacements, d'équipements, de développement économique, de préservation des espaces naturels, etc.

Le SCOT vise ainsi à assurer une cohérence d'ensemble sur tout le territoire. Les plans locaux d'urbanisme élaborés à l'échelle des communes, les programmes locaux de l'habitat et les plans de déplacements urbains élaborés par les intercommunalités devront être compatibles avec le SCOT du pays du Grand Amiénois.

**Le SCOT**

- un document de planification stratégique élaboré à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités
- une vision partagée et cohérente du territoire à l'horizon d'une vingtaine d'années
- un projet qui couvre de nombreux champs : habitat, déplacements, environnement, économie, agriculture, etc.

**Son contenu**

- un rapport de présentation qui expose notamment le diagnostic du territoire et l'incidence du projet sur l'environnement
- un projet d'aménagement et de développement durable, expression des objectifs politiques
- un document d'orientations, qui contient les éléments prescritifs du SCOT qui seront opposables

**Le conseil de développement : un des outils de la concertation**

C'est une instance représentative de la société civile (élus locaux, citoyens, associations, etc.) qui assure un relais entre les élus du territoire et les citoyens. Constitué(e) à la fin de l'étude de 2008, il a été renouvelé en 2010. Il est composé de 28 membres du pays du Grand Amiénois. Il se réunit à titre consultatif, dans l'avenir, aux réflexions et aux projets du pays. Il est notamment invité à participer aux travaux d'élaboration du SCOT.

Contact : [pays@grandamiens.org](mailto:pays@grandamiens.org)

**ARRÊT DU PROJET**

DIAGNOSTIC (2008) → PADD (2009) → ORIENTATIONS (2010) → ARRÊT DU PROJET (2011) → Approbation du SCOT

Temps forts de la concertation

[www.grandamiens.org](http://www.grandamiens.org)



**Préparer l'avenir d'un territoire de 337 000 habitants**

Besoin de revenir vers l'ensemble des élus et acteurs du territoire en permanence.

➤ Des moyens qui s'adaptent au fur et à mesure de la démarche :

- Des réunions de concertation à géométrie variable
- Des expositions itinérantes
- Le site Internet
- Une publication « Le Grand Amiénois »
- Des ateliers de travail
- Un film



# > SCOT

## Grand Amiénois



Agence de développement et  
d'urbanisme du Grand Amiénois



PAYS DU GRAND AMIÉNOIS



Merci de votre attention  
Cliquez pour ajouter un  
sous-titre

Retrouvez l'intégralité des travaux sur [www.aduga.org](http://www.aduga.org)